

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

CONSEIL ÉCONOMIQUE,  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL



PROGRAMME 126

---

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN CASTEX, PREMIER MINISTRE

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Thierry BEAUDET

*Président du Conseil économique, social et environnemental*

Responsable du programme n° 126 : Conseil économique, social et environnemental

Troisième assemblée du pays réunissant l'ensemble des corps intermédiaires, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a pour mission d'éclairer par ses recommandations le débat et la décision publics. Sa réforme, portée par la loi organique du 15 janvier 2021 qui modifie l'ordonnance de 1958, en fait également désormais le lieu privilégié de l'expression de la participation citoyenne, en appui à ses propres travaux, que ce soit sur saisine du Premier ministre, du président de l'Assemblée nationale ou de celui du Sénat, ou sur auto-saisine.

Au cours de la dernière mandature (2015-2021), divers dispositifs innovants ont été expérimentés et évalués : convention citoyenne - dont celle pour le climat a été précurseur -, constitution d'un groupe citoyen en appui à une formation de travail du Conseil, plate-forme participative dans le but de recueillir l'avis des communautés d'internautes intéressés, veille sur les pétitions citoyennes qui pourront - dès le décret d'application paru - lui être directement adressées. Ces « nouveaux moyens d'action » (expression de l'exposé des motifs de la loi organique du 15 janvier 2021) seront déclinés et développés au cours de la mandature qui s'est ouverte en mai 2021 « pour l'exercice de ses missions » (cf. décision commentée du Conseil constitutionnel sur la loi organique précitée).

La loi organique et le décret d'application qui la complète sur ce sujet donnent au Premier ministre la faculté de saisir le Conseil en lieu et place d'autres organismes consultatifs en vue de rendre un avis sur un projet de loi. Si cette disposition prospère, le Conseil devra s'organiser pour répondre dans les délais contraints sur des sujets qui peuvent être très divers.

L'année 2022 marquera donc une étape majeure puisque la nouvelle mandature définira dès octobre 2021 ses orientations stratégiques. L'objectif sera donc, d'une part, d'installer dans ses méthodes de travail les opportunités que lui ouvre la réforme en devenant le « forum de la société civile », conformément à l'exposé des motifs de la loi organique du 15 janvier 2021, et, d'autre part, de fixer les axes prioritaires qui vont guider ses travaux en fonction des défis que notre pays a à relever à l'horizon d'une génération.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation</b>
INDICATEUR 1.1	Production intellectuelle du CESE
INDICATEUR 1.2	Activités partenariales
INDICATEUR 1.3	Diffusion des avis du CESE et mention dans la presse de l'institution et de ses travaux
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Assurer le bon fonctionnement de l'institution</b>
INDICATEUR 2.1	Assiduité aux réunions
INDICATEUR 2.2	Fonctionnement
INDICATEUR 2.3	Gestion environnementale de l'institution

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF mission**

1 – Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation

**INDICATEUR mission**

1.1 – Production intellectuelle du CESE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre d'avis produits	Nb	28	22	18	22	23	30
Etudes et communications	Nb	3	9	5	2	3	5

**Précisions méthodologiques**

Le premier indicateur concerne les avis votés par l'assemblée quel que soit leur mode de saisine (gouvernement, Parlement, pétition citoyenne ou saisine d'initiative). Peuvent s'y ajouter les résolutions, textes courts également votés par l'assemblée plénière ; par différence, le deuxième indicateur concerne les études et documents élaborés en formation de travail (sections, délégations), généralement présentés sans vote en assemblée plénière.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Au 1<sup>er</sup> septembre, il a été procédé pour 2021 à l'examen de 19 travaux (15 avis, 3 résolutions et une contribution), dont 18 pour le seul premier trimestre 2021. S'y ajoutent par ailleurs 2 réponses du Bureau du CESE sur les notes adressées par le Haut-commissariat au Plan (1 réponse en 2020), dans le cadre du partenariat noué avec cette institution.

S'agissant des prévisions pour 2021 et 2022, il convient de rappeler que 2021 marque un changement de mandature, la précédente ayant vu son mandat exceptionnellement prolongé jusqu'au 31 mars 2021. Cette période de transition se traduit généralement par une production plus faible (15 travaux en 2016 comme en 2011, première année des deux mandatures précédentes). L'installation de la nouvelle gouvernance, de nouvelles formations de travail, l'adoption d'un nouveau règlement intérieur conforme à la loi organique du 15 janvier 2021, comme le démarrage des travaux appellent nécessairement du temps. Une conférence des enjeux dont la préparation a été lancée à l'été 2021, aboutira à l'adoption par l'Assemblée plénière du Conseil, au mois d'octobre, des orientations stratégiques qui guideront les travaux du Conseil. Les formations de travail ont, par ailleurs, engagé leurs travaux et le Premier ministre comme le président de l'Assemblée nationale ont saisi le CESE. Une estimation actualisée pour 2021 pourrait ainsi porter le nombre de travaux à 23 sur l'ensemble de l'année.

Pour 2022, si l'exercice de projection est difficile, on peut prendre pour référence l'année 2019 et le rapporter au nombre effectif de formations de travail (12 en 2019 ; 9 depuis la nouvelle mandature en 2021) soit un total *a minima* d'environ 26 avis, études, résolutions ou communications.

## INDICATEUR

## 1.2 – Activités partenariales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de colloques et événements institutionnels organisés par le CESE ou en partenariat	Nb	160	76	160	25	40	180
Nombre de personnes ayant participé à un de ces colloques et événements organisés au CESE	Nb	41 000	15 000	40 000	3 000	5 000	45 000

## Précisions méthodologiques

Source des données : le CESE et le prestataire régie événementielle du CESE.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

En 2021, les confinements successifs puis les règles sanitaires s'appliquant aux événements associant du public au cours de l'année 2021, ont entraîné un arrêt quasi-total de l'activité événementielle au Palais d'Iéna. Gestion particulièrement erratique du planning, reports successifs des événements, tentative de planifier malgré tout la tenue des manifestations en ont été les principales conséquences. Toutefois, la digitalisation totale ou partielle de certains événements ont permis leur tenue sous cette forme novatrice.

Par ailleurs, les travaux d'accessibilité pour mettre le bâtiment aux normes en vue d'y accueillir les personnes en situation de handicap, dont le calendrier a été tardivement confirmé par le maître d'ouvrage, prévus initialement de mi-octobre à fin décembre et reportés fin 2021 et en 2022 ont également réduit les disponibilités en vue de valoriser les espaces du Palais. Dans ce contexte, les recettes de valorisation sont estimées à hauteur de 1,4 M€ en 2022.

Le Fonds de dotation Co-Construire qui ambitionne 300 000 € de recettes en 2021 a été créé fin 2020. Il a pour objet le financement d'actions d'intérêt général à caractère culturel et scientifique visant à la restauration, à la préservation et à la modernisation du Palais d'Iéna et de son mobilier. Par sa mission, le fonds concourt également à la transmission de la mémoire de l'œuvre d'Auguste Perret, participe à la diffusion culturelle et artistique au sein du Palais d'Iéna et à contribue à la diffusion des missions constitutionnelles et des travaux du CESE.

## INDICATEUR

## 1.3 – Diffusion des avis du CESE et mention dans la presse de l'institution et de ses travaux

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de visiteurs	Nb	475 247	478 424	500 000	500 000	520 000	530 000
Retombées presse (articles mentionnant le CESE, son Président, ses membres, ses travaux à travers la presse écrite, web et audiovisuelle)	Nb	5 616	2 430	8 000	5 000	7 000	8 200

## Précisions méthodologiques

Source des données : CESE pour le nombre de visiteurs et prestataire revue de presse pour les retombées presse.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le nombre de visiteurs du site internet du Conseil poursuit sa progression. On recense, à date, 38% de visiteurs supplémentaires par rapport à l'année 2020. La refonte, dont le site a bénéficié en mars 2021, a rendu la navigation

plus fluide. Le site peut désormais être consulté via tous les terminaux mobiles, ce qui a eu un effet certain sur les visites. Par ailleurs, la réforme puis le renouvellement des membres dans le cadre de la mandature 2021-2026 ont suscité un effet de curiosité pour le Conseil, qui se traduit par les chiffres de fréquentation en hausse du site. L'année 2022, qui va voir aboutir les premiers travaux de la mandature, devrait permettre de maintenir cette progression.

Le contexte de crise sanitaire a fortement affecté le nombre de retombées presse en 2020, relativement bas par rapport aux années précédentes. Le début de l'année 2021 a été dense en termes de communication avec une fin de mandature qui a généré l'adoption d'un nombre important d'avis et le renouvellement qui a permis une importante couverture presse.

La fin de l'année 2021 et l'année 2022 devraient voir les retombées retrouver un niveau comparable à celui d'avant 2020.

## OBJECTIF

### 2 – Assurer le bon fonctionnement de l'institution

## INDICATEUR

### 2.1 – Assiduité aux réunions

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de présence en plénières	%	71	67	70	72	72	70
Taux de présence en sections	%	70	64	75	75	75	75

#### Précisions méthodologiques

Source des données : CESE.

Mode de calcul : les taux de présence en section sont calculés de manière différente depuis 2014 : certains conseillers choisissent d'être membres de deux sections ; leur présence est décomptée sur une seule section car la simultanéité des réunions peut expliquer leur absence à la deuxième section d'où une surestimation des absences les années précédentes.

Pour la première année, ces taux tiennent compte de la présence physique des membres mais aussi des présences par visioconférence.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'estimation des taux a été difficile à réaliser en 2020 en raison de la crise sanitaire qui a perturbé le suivi du présentisme, néanmoins la prise en compte de la participation aux réunions par visioconférence a permis d'obtenir une évaluation fiable. La légère baisse de l'assiduité dans les deux domaines, séances plénières et commissions, trouve sa source dans les perturbations qu'ont pu rencontrer les membres dans leurs emplois du temps du fait de la crise sanitaire, qu'il s'agisse de leurs déplacements ou de l'impossibilité de disposer d'hébergement à Paris. Toutefois la prise en compte des présences à distance en visioconférence devrait conduire à une hausse des pourcentages en 2021 et pour les années suivantes.

## INDICATEUR

## 2.2 – Fonctionnement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Evolution des dépenses de fonctionnement stricto sensu par membre	€	28 567	25 998	29 000	49 382	51 461	30 300
Pourcentage des recettes de valorisation du Palais d'Iena par rapport au budget du CESE	%	5,4	5,4	3,8	4,7	3,8	4,5

## Précisions méthodologiques

Les dépenses de fonctionnement stricto sensu correspondent aux crédits du titre 3. Le deuxième sous-indicateur vise à mesurer l'apport des recettes de valorisation par rapport au budget du Conseil.

Sources de données : CESE.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le premier sous-indicateur est, lui, directement lié à la réforme du Conseil, cette dernière ayant réduit le nombre de membres de 25 % (soit 58 membres) tout en lui accordant des missions supplémentaires (pétition, parole citoyenne etc.) qui entraînent un dynamisme des dépenses de fonctionnement

Pour le deuxième sous-indicateur, la diminution du taux en 2022 provient, d'une part, de la crise sanitaire qui limite fortement le nombre d'événements et, d'autre part, des travaux d'accessibilité réalisés au CESE en 2022.

## INDICATEUR

## 2.3 – Gestion environnementale de l'institution

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Bilan carbone des déplacements des membres du CESE	Tonne de CO2	1 335	618	1 150	396	1 000	1 140
Consommation annuelle de gaz	mètre cube	140 000	115 000	123 000	123 000	140 000	123 000
Consommation électrique	kWh	1 724 568	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
Consommation d'eau	mètre cube	4 683	4 180	4 250	3 750	4 250	4 250

## Précisions méthodologiques

Bilan carbone des déplacements des conseillers : 95% des données sont fournies de façon contractuelle par Carlson Wagon Lits, le solde marginal est calculé par le CESE (carnet de bord des voitures).

Sources de données : Prestataire et CESE.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le bilan carbone des déplacements des membres est en baisse depuis 2020 du fait de la crise sanitaire et du développement de la visioconférence. Pour 2022, la sortie de crise permet d'anticiper un bilan plus élevé avec la reprise des déplacements même si la visioconférence reste une modalité de travail utilisée.

Concernant les fluides, la consommation d'eau a diminué conjoncturellement en 2021 au vu des conditions météorologiques de l'été qui n'ont pas nécessité d'utiliser l'arrosage automatique. La consommation de gaz devrait quant à elle revenir en 2022 à un niveau similaire à celui observé avant la crise sanitaire, cette dernière ayant engendré l'activation d'un mode d'économie d'énergie pendant les périodes de confinement.





## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 147 582	5 078 230	0	<b>30 225 812</b>	0
02 – Fonctionnement de l'institution	9 302 863	3 201 501	0	<b>12 504 364</b>	0
03 – Communication et international	1 067 892	780 644	0	<b>1 848 536</b>	0
<b>Total</b>	<b>35 518 337</b>	<b>9 060 375</b>	<b>0</b>	<b>44 578 712</b>	<b>0</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 147 582	5 078 230	0	<b>30 225 812</b>	0
02 – Fonctionnement de l'institution	9 302 863	3 201 501	0	<b>12 504 364</b>	0
03 – Communication et international	1 067 892	780 644	0	<b>1 848 536</b>	0
<b>Total</b>	<b>35 518 337</b>	<b>9 060 375</b>	<b>0</b>	<b>44 578 712</b>	<b>0</b>

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	0	<b>30 273 002</b>	0
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480	0	<b>12 368 721</b>	1 700 000
03 – Communication et international	1 090 240	707 000	0	<b>1 797 240</b>	0
<b>Total</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>0</b>	<b>44 438 963</b>	<b>1 700 000</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	0	<b>30 273 002</b>	0
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480	0	<b>12 368 721</b>	1 700 000
03 – Communication et international	1 090 240	707 000	0	<b>1 797 240</b>	0
<b>Total</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>0</b>	<b>44 438 963</b>	<b>1 700 000</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	36 233 319	35 518 337	0	36 233 319	35 518 337	0
Rémunérations d'activité	23 445 257	28 493 675	0	23 445 257	28 493 675	0
Cotisations et contributions sociales	12 602 937	6 722 064	0	12 602 937	6 722 064	0
Prestations sociales et allocations diverses	185 125	302 598	0	185 125	302 598	0
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	8 205 644	9 060 375	0	8 205 644	9 060 375	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 205 644	9 060 375	0	8 205 644	9 060 375	0
<b>Total</b>	<b>44 438 963</b>	<b>44 578 712</b>	<b>0</b>	<b>44 438 963</b>	<b>44 578 712</b>	<b>0</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 147 582	5 078 230	30 225 812	25 147 582	5 078 230	30 225 812
02 – Fonctionnement de l'institution	9 302 863	3 201 501	12 504 364	9 302 863	3 201 501	12 504 364
03 – Communication et international	1 067 892	780 644	1 848 536	1 067 892	780 644	1 848 536
<b>Total</b>	<b>35 518 337</b>	<b>9 060 375</b>	<b>44 578 712</b>	<b>35 518 337</b>	<b>9 060 375</b>	<b>44 578 712</b>

Les dépenses de personnel sont répartissent entre:

1. les rémunérations des membres soit 11 230 043 €, incluses dans l'action 1
2. le financement de la Caisse de retraite, soit 8 163 288 €, inclus dans l'action 1
3. les rémunérations des personnels 16 125 006 €, réparties entre les trois actions

### **Indemnité des membres**

Les indemnités des conseillers et des personnalités associées sont définies par le décret n° 59-602 du 5 mai 1959, modifié par le décret n° 2021-576 du 11 mai 2021.

Depuis le 15 mai 2021, les 175 membres du Conseil économique, social et environnemental perçoivent une rémunération mensuelle brute de 1 874,61 € (rémunération proprement dite et qui correspond au tiers de l'indemnité parlementaire fixée par décret n° 59-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement), complétée de l'indemnité de résidence (3 %) soit 56,23 € et d'une indemnité représentative de frais différentes selon l'origine géographique des membres.

Les cotisations mensuelles à la Caisse de retraites des anciens membres dues par les conseillers en activité s'élèvent à 711,53 €.

### **Le financement budgétaire de la caisse de retraite des anciens membres**

Instituée par la loi n° 57-761 du 10 juillet 1957, son maintien a été confirmé par l'article 8 du décret n° 59-601 du 5 mai 1959.

Pour ce qui concerne son financement, l'article 2 de son règlement précise qu'il est assuré :

- par une retenue obligatoirement opérée chaque mois sur l'indemnité des membres du Conseil. Cette retenue s'élève à 36,12 % du total de l'indemnité de base, le montant global pour tous les conseillers étant estimé à 1,93 M€ en 2022 ;
- par une cotisation « patronale » égale au double de celle des conseillers dans la limite de 2,863 M€ ;
- par l'inscription, au budget du CESE, des sommes nécessaires pour assurer son fonctionnement, ces crédits constituant une subvention dite d'équilibre ;
- par les revenus du portefeuille échus au cours de l'exercice précédent.

Pour 2022, le financement budgétaire de la Caisse de retraite est prévu pour 8 263 288 € dont 2 863 288 € au titre de la cotisation du double et 5 400 000 € pour la subvention dite d'équilibre. Le CESE a mis en place au 16 novembre 2015 un certain nombre de mesures visant à stabiliser le fonds de réserve de

la Caisse de retraite : augmentation des taux de cotisation, suppression de la cotisation dite du double pour un premier mandat, suppression de certains avantages familiaux, plafonnement des pensions de réversion et augmentation de la cotisation de sauvegarde.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2021	Effet des mesures de périmètre pour 2022	Effet des mesures de transfert pour 2022	Effet des corrections techniques pour 2022	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2021 sur 2022	dont impact des schémas d'emplois 2022 sur 2022	Plafond demandé pour 2022
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A +	18,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,00
Catégorie A	21,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,00
Catégorie B	22,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,00
Catégorie C	66,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66,00
Contractuels	27,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,00
<b>Total</b>	<b>154,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>154,00</b>

### ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A +	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Catégorie B	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Catégorie C	2,00	2,00	10,00	2,00	0,00	10,00	0,00
Contractuels	1,00	1,00	8,00	1,00	0,00	8,00	0,00
<b>Total</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>		<b>5,00</b>	<b>1,00</b>		<b>0,00</b>

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2021	PLF 2022	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	154,00	154,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>154,00</b>	<b>154,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois (Prévision PAP)	ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP)
Administration centrale	0,00	154,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>154,00</b>

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Représentation des activités économiques et sociales	61,00
02 Fonctionnement de l'institution	81,00
03 Communication et international	12,00
<b>Total</b>	<b>154,00</b>

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022 : 3,00

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		123
<b>Effectifs gérants</b>	<b>5,26</b>	<b>3,54</b>
administrant et gérant	3,02	2,03
organisant la formation	0,54	0,36
consacrés aux conditions de	0,46	0,31

travail		
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	1,24	0,83

L'indicateur est calculé sur la base du ratio entre le nombre de personnels gestionnaires ou « effectifs gérants » et les effectifs « gérés » inclus dans le plafond d'emplois autorisé en LFI :

- au dénominateur, sont pris en compte les effectifs physiques sous plafond « intégralement gérés » par la direction des ressources humaines du CESE. Ne sont pas intégrés les agents sous plafond en position de détachement entrant ou de mise à disposition sortante, qui ne sont considérés que comme partiellement gérés, bien que pris en charge par le CESE pour leur rémunération, avancement, promotion, formation, action sociale, etc.
- au numérateur, sont comptabilisés les effectifs « gérants » (7 ETP avant retraitement) de l'ensemble des personnels, sous et hors plafond d'emplois, intégralement ou partiellement gérés.

Pour rendre compte dans le calcul du ratio des spécificités de la gestion des ressources humaines, un coefficient de 67,21 % correspondant aux seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois a été appliqué aux effectifs « gérants », afin de tenir compte notamment des personnels accueillis en détachement entrant (30 agents, soit près de 20% du plafond d'emplois autorisés).

Il convient de préciser que le Conseil économique, social et environnemental assure l'intégralité de la fonction paie, au-delà des opérations de préliquidation de la paie. Le CESE a par ailleurs des fonctions élargies en matière de retraite.

Enfin, la gestion des conseillers (paiement des indemnités, de la retraite, suivi administratif), n'est pas prise en compte.

Le numérateur ainsi retraité porte les effectifs « gérants » à 5,26 ETP.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>23 445 257</b>	<b>28 493 675</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>12 602 937</b>	<b>6 722 064</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	2 921 096	2 921 096
– Civils (y.c. ATI)	2 921 096	2 921 096
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	9 681 841	3 800 968
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>185 125</b>	<b>302 598</b>
<b>Total en titre 2</b>	<b>36 233 319</b>	<b>35 518 337</b>
<b>Total en titre 2 hors CAS Pensions</b>	<b>33 312 223</b>	<b>32 597 241</b>
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>180 000</i>	



## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle Exécution 2021 retraitée</b>	<b>32,42</b>
Prévision Exécution 2021 hors CAS Pensions	33,31
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021–2022	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,89
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,04
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	-0,85
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>0,24</b>
EAP schéma d'emplois 2021	0,31
Schéma d'emplois 2022	-0,06
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,00</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,00</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
<b>GVT solde</b>	<b>0,11</b>
GVT positif	0,12
GVT négatif	0,00
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA</b>	<b>-0,28</b>
Indemnisation des jours de CET	0,03
Mesures de restructurations	0,00
Autres	-0,31
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,10</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,06
Autres	0,04
<b>Total</b>	<b>32,60</b>

En 2022, il est prévu d'indemniser au titre des allocations d'aide au retour à l'emploi 13 anciens agents du CESE pour un montant total de 255 838 €.

La rubrique « Autres variations des dépenses de personnel – Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23 » intègre la mesure « Protection sociale complémentaire », d'un montant de 27 720€, en application de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021.

Le GVT solde représente 0,7% de la masse salariale, pourcentage élevé en raison de la technicité des profils recrutés (par exemple pour les catégories A et A+).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A +	73 256	104 452	155 928	66 396	94 966	142 479
Catégorie A	71 097	74 076	87 108	64 230	67 136	79 119
Catégorie B	48 004	55 666	55 576	43 276	50 457	50 519
Catégorie C	50 726	52 886	54 165	45 948	47 999	49 363
Contractuels	78 429	72 810	66 862	59 452	53 325	50 623

A chaque départ d'un contractuel, le poste est recalibré voire réaffecté ce qui peut conduire à une augmentation du coût d'entrée. Ceci est d'autant plus accentué au CESE que les arrivées et les départs sont peu nombreux. Enfin la structure des recrutements des contractuels en 2021 est différente de celle de 2020 puisque pour cette dernière année de nombreux contractuels de courte durée dits « article 6 » avaient été recrutés dans le cadre de la Convention citoyenne pour le climat.

## MESURES CATÉGORIELLES

Lors de la conférence sur les perspectives salariales de la fonction publique du 6 juillet 2021, la revalorisation de certaines grilles de catégorie C (C1 et C2) a été présentée. Les modalités de mise en œuvre n'ont pas été officialisées au moment de la rédaction du projet annuel de performance.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration				
Logement				
Famille, vacances	20	2 000		<b>2 000</b>
Mutuelles, associations				
Prévention / secours				
Autres	150	51 000		<b>51 000</b>
<b>Total</b>		<b>53 000</b>		<b>53 000</b>

La ligne « Autres » correspond à diverses dépenses d'action sociale (bourses d'études, chèques cadeaux Noël, médecine de prévention)

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

## INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale 2022	
Surface	1	SHON du parc	m <sup>2</sup>	17488	
	2	SUB du parc	m <sup>2</sup>	12982	
	3	SUN du parc	m <sup>2</sup>	3435	
	4	SUB du parc domanial	m <sup>2</sup>		
	5	Ratio SUB/SHON	%	74	
Occupation	6	Effectif ETPT	nb	154	
	7	Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /PT	22	
	8	Coût de l'entretien courant	€	350 000 €	
	9	Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	27 €	
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd* (parc domanial)	€	AE	1 000 000 €
				CP	100 000 €

## Conseil économique social et environnemental

Programme n° 126 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

		et quasi-propriété) Coût de l'entretien lourd* / SUB (parc domanial et quasi- propriété)			
	11		€/m <sup>2</sup>	AE	77 €
				CP	8 €
A noter en 2022 les travaux lourds d'étanchéité lancés pour l'aile Albert de Mun et "la rotonde"					

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
0	0	9 596 323	9 596 323	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
9 060 375 0	9 060 375 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>9 060 375</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 67,8 %****01 – Représentation des activités économiques et sociales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	25 147 582	5 078 230	<b>30 225 812</b>	0
Crédits de paiement	25 147 582	5 078 230	<b>30 225 812</b>	0

Cette action regroupe l'ensemble des activités liées à la production de travaux consultatifs du CESE, qu'il s'agisse des travaux des membres du CESE (avis, rapports, études) ou de travaux issus de conventions citoyennes.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	25 147 582	25 147 582
Rémunérations d'activité	20 170 118	20 170 118
Cotisations et contributions sociales	4 763 052	4 763 052
Prestations sociales et allocations diverses	214 412	214 412
Dépenses de fonctionnement	5 078 230	5 078 230
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 078 230	5 078 230
<b>Total</b>	<b>30 225 812</b>	<b>30 225 812</b>

Cette action, représentant près de 70% des crédits, correspond au cœur de métier du CESE et comprend aussi bien les rémunérations des personnels des formations de travail que les indemnités des membres, les indemnités versées aux citoyennes et aux citoyens ainsi que les retraites des anciens membres. La structure des dépenses de cette action va être fortement modifiée par la réforme du CESE avec l'intégration de l'ensemble des éléments correspondant au recueil de la parole citoyenne (dématérialisation de la pétition citoyenne par exemple).

**ACTION 28,1 %****02 – Fonctionnement de l'institution**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	9 302 863	3 201 501	<b>12 504 364</b>	0
Crédits de paiement	9 302 863	3 201 501	<b>12 504 364</b>	0

Cette action identifie les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'institution dans tous ses aspects, qu'il s'agisse de ressources humaines où un important effort de polyvalence et de formation est réalisé, de gestion logistique où l'accent est mis sur le respect des normes environnementales, ou encore de l'entretien et de la modernisation d'un bâtiment partiellement classé.

En 2022, 854 000€ ont été transférés du T2 vers le T3 afin de financer la dotation attribuée à chacun des 19 groupes composant le CESE.

Par ailleurs, des attributions de produits sont prévues sur cette action à hauteur de 1,4 M€ dont 140 000€ en T2 et 1 260 000 € en HT2.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	9 302 863	9 302 863
Rémunérations d'activité	7 467 033	7 467 033
Cotisations et contributions sociales	1 756 749	1 756 749
Prestations sociales et allocations diverses	79 081	79 081
Dépenses de fonctionnement	3 201 501	3 201 501
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 201 501	3 201 501
Dépenses d'investissement		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		
<b>Total</b>	<b>12 504 364</b>	<b>12 504 364</b>

#### ACTION 4,1 %

##### 03 – Communication et international

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 067 892	780 644	<b>1 848 536</b>	0
Crédits de paiement	1 067 892	780 644	<b>1 848 536</b>	0

Cette action regroupe les crédits attribués pour le développement de la coopération internationale ainsi que ceux destinés principalement à promouvoir les travaux consultatifs du CESE

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 067 892	1 067 892
Rémunérations d'activité	856 524	856 524
Cotisations et contributions sociales	202 263	202 263
Prestations sociales et allocations diverses	9 105	9 105
Dépenses de fonctionnement	780 644	780 644
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	780 644	780 644
<b>Total</b>	<b>1 848 536</b>	<b>1 848 536</b>

